

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 15 octobre 2018 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 5	Représentés : 2	Votants : 7
Date de la convocation : 11 octobre 2018	Date de la séance : 15 octobre 2018		
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Dominique LAGONOTTE, Lisa FRYK, Conseillers Municipaux			
Étaient absents représentés : Marie-France CHARLOPIN a donné procuration à François FRONTERA, Francine NEMA a donné procuration à Lisa FRYK			
Absents : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
Secrétaire de séance : Gérard BOUSQUET		Président de séance : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire vérifie le quorum (5 présents et 2 pouvoirs) et ouvre la séance le 15 octobre 2018 à 20h45.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Monsieur BOUSQUET qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations. Il salue un public particulièrement nombreux puisque constitué de 11 personnes.

Procès-verbal des précédentes séances :

Monsieur le Maire résume les points principaux des comptes rendus des séances des 5 avril et 3 juillet qui ne donne lieu à aucune observation. Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2018-10/22 CCPL - Fonds de concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) pour un montant de 12 790,90 €. Cette somme sera versée sur le budget en section de fonctionnement.

2018-10/23 Indemnités de Conseil du Receveur Municipal - Année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2018 au Receveur Municipal soit un montant de 319,22 € net.

2018-10/24 CIG - Convention remboursements médecins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention relative aux modalités de remboursement du paiement des honoraires et les autres frais médicaux assurés par le centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

2018-10/25 Demande de subvention au PNR pour la restauration d'un escalier à la ferme de Villeziers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une aide financière au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour la restauration de l'escalier unique de l'aile des artisans de la ferme de Villeziers. Le devis de ces travaux s'élève à 7 005 € et le montant de la subvention serait de 70%.

2018-10/26 Répertoire Électoral Unique (REU) - Nomination d'un conseiller pour la nouvelle commission de contrôle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer pour siéger à la commission de contrôle du répertoire électoral unique en tant que membre titulaire, Lisa Fryk et membre suppléant, Marie-France Charlopin.

2018-10/27 Emplacement réservé - Rétrocession emplacement n°3 du PLU

Considérant la nécessité de réaliser une voirie sur la parcelle cadastrée A 267 qui est une parcelle inscrite comme emplacement réservé n°3 au PLU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité par 4 POUR et 3 ABSTENTION (*Lagonotte, Fryk avec pouvoir*), de faire jouer son droit d'acquisition pour l'euro symbolique.

2018-10/28 Lancement de la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint à l'urbanisme pour présenter cette délibération. Monsieur Bousquet rappelle les prescriptions et la procédure à mener et présente la liste des modalités de concertation à fixer, liste non définie dans une précédente délibération. Dans son schéma d'élaboration du PLU, la commune s'appuie sur les compétences du CIG et du PNR. Un appel d'offre pour la sélection d'un bureau d'études est en cours de rédaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prescrire la révision du PLU et de donner autorisation au Maire d'engager toutes les procédures (*signature de convention, sollicitation de dotation, etc.*).

Point sur le stationnement expérimental Grande rue de Villeziers

Les retours sont globalement très positifs : Le stationnement est correctement observé sur les zones marquées. Le nombre de véhicules restant en stationnement dans la rue semble montrer que davantage de conducteurs utilisent leurs places de stationnement privées. 2 réclamations seront soumises à l'organisme ayant réalisé le marquage au sol. Une extension de ce marquage à d'autres zones de la commune est envisagée. Une réunion publique sera programmée après les prochaines vacances scolaires. La population sera informée de la date de cette réunion 15 jours avant.

La pose de ralentisseurs à l'entrée des hameaux est toujours à l'étude.

2018-10/29 Subvention au « Projet Japon » du Collège des Goussons de Gif sur Yvette

Les pré-adolescents de la commune étant, pour la plupart, scolarisés au collège des Goussons, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de lui accorder une subvention exceptionnelle de 200 € pour son projet « Japon ».

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* La fibre ! : La CCPL reste pilote du projet d'installation de la fibre optique dans la commune (*à l'horizon 2020*) et l'État ne semble pas se désengager concernant sa participation. La commune maintient sa pression auprès des décideurs.

* Travaux : La rénovation des grosses vannes d'alimentation en eau sur la commune est en voie d'achèvement. Le chemin d'accès au tunnel reliant le hameau de Villeziers au parking du centre commercial a été réalisé (*continuité du cheminement sur trottoirs*).

* Déchetterie : avec l'adhésion de la commune au syndicat d'ordures ménagères du SIREDOM, l'accès à la déchetterie de Nozay, plus proche que celle de Briis sous Forges, pourrait devenir possible. Information plus complète à suivre.

* Lutte contre les inondations au Clos de Villeziers : Le bureau d'études diligenté conjointement par la commune et l'ASL du Clos de Villeziers devrait rendre ses conclusions techniques incessamment. L'objectif étant de valider une solution pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.